

Faire grève : mode d'emploi

Petit guide des salarié.e.s du privé

1 Un syndicat a déposé un appel à la grève au plan national ou au niveau de ma branche professionnelle.



NON



OUI

2 Un syndicat ou un groupe de salarié.e.s ont déposé un appel à la grève dans mon entreprise.



NON



OUI



J'informe mon employeur que je suis gréviste.

3 Avec au moins un.e autre salarié.e je signe ou fais signer et envoie un courrier à la direction de l'entreprise afin de lister les revendications professionnelles associées au mouvement de grève.



JE FAIS GRÈVE

Je peux

- ✓ Me mettre en grève une demi-journée, une heure, 5 minutes.
- ✓ Prévenir un ou des représentants syndicaux de l'entreprise.
- ✓ Me rapprocher d'un syndicat de ma branche professionnelle ou sur le territoire.
- ✓ Informer l'inspection du travail.
- ✓ Me syndiquer à la CGT pour être épaulé.e, conseillé.e et accompagné.e dans le mouvement de grève.

Je signe la pétition pour l'augmentation des salaires

Je signe



SCAN ME